

Etudes

Métiers

Emploi

Formation

Vie pratique

Loisirs, Sports

Vacances

Etranger

Par qui,
comment ?
Aides financières

Information
Jeunesse

ACTUEL

CRIJ Réunion

5.35 – Février 2015

Faire garder ses enfants

Que ce soit pour le travail ou si vous souhaitez tout simplement vous détendre, il vous faudra faire garder votre/vos enfant(s). Crèche, micro-crèche, assistante maternelle, garderie spécialisée, amis, famille, particulier, etc ; nénéne ou tatie le choix ne manque pas. A La Réunion, la CAF ainsi que le Conseil Général participent aux frais qui seront dépensés, renseignez-vous !



Par qui, comment ?

S'informer et trouver la solution qui vous convient

Vous cherchez un mode de garde ?

<http://www.caf.fr/aides-et-services/connaitre-vos-droits-selon-votre-situation/vous-avez-ou-vous-attendez-un-ou-des-enfants/vous-cherchez-un-mode-de-garde-pour-votre-enfant>

S'informer sur les différents modes de garde, les lieux d'information, simuler le coût d'une garde, s'informer des aides financières ou rechercher un lieu d'accueil :

<http://www.mon-enfant.fr/web/guest>

Rechercher une assistante maternelle, un relais d'information, une crèche, une association :

<http://www.cg974.enfencon fiance.com/>

Mais aussi ?

A L'HEURE DES PETITS

Tel : 06 93 70 38 83

Courriel : alheuredespets@gmail.com



CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter

ACTUEL

CRIJ Réunion

MIEDAOU

119 Rue Tesson
97490 Sainte-Clotilde
Tel : 02 62 30 36 36
Web : <http://www.miedaou-marmailles.fr/>
Courriel : contact@miedaou-marmailles.fr

L'ILE AUX MARMAILLES

Tel : 06 93 41 67 06
Web : <http://www.ouest-lareunion.com/actualites-article.php?numero=80>
Courriel : vanpdive@hotmail.fr

GARDE ENFANT-NOUNOU.FR

Tel : 02 62 77 60 70 / 06 92 50 67 11
Web : www.garde-enfants-nounou.fr/



Pensez aussi aux annonces dans la presse et autres sites web d'annonces

Aides financières

Le chèque marmaille du Conseil Général

Qu'est-ce que c'est ?

« Le chèque marmaille consiste en une aide versée aux parents aux revenus modestes ou moyens pour les aider à faire garder leurs enfants en crèche ou auprès d'une assistante maternelle agréée.

L'aide peut atteindre 800 € par an : elle est modulée en fonction des revenus du ménage et du nombre d'enfants concernés. » Source : CG974

<http://www.cg974.fr/index.php/Cheque-Marmaille.html>

A qui s'adresser ?

Au centre PMI le plus proche de votre domicile :

<http://www.cg974.fr/index.php/PMI.html>

Plus d'infos

Tel : 02 62 90 07 48



CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel

97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter

La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) de la CAF

Qu'est-ce que c'est ?

« La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) est une aide financière qui s'adapte en fonction de votre situation. Elle est versée aux parents pour les aider à faire face aux dépenses liées à l'arrivée d'enfant(s) dans la famille.

Selon votre situation et vos besoins, la Caf peut vous verser :

- * la « prime à la naissance » ou à l'adoption et « l'allocation de base » au moment de l'arrivée d'un enfant au foyer ;
- * la « prestation partagée d'éducation de l'enfant » (PreParE) si votre enfant est né après le 31 décembre 2014 ou le « complément de libre choix d'activité » (Clca) s'il est né avant cette date, et si vous ou l'autre parent réduisez votre temps de travail ou arrêtez de travailler pour garder votre enfant ;
- * le « complément de libre choix du mode de garde » (Cmg), si vous choisissez de faire garder votre enfant par une assistante maternelle agréée, une garde d'enfants à domicile, une association, une entreprise qui propose ce service ou une micro-crèche. » Source : Caf.fr

<http://www.caf.fr/aides-et-services/s-informer-sur-les-aides/petite-enfance/la-prestation-d-accueil-du-jeune-enfant-paje-0?active=tab1>



Les prestations de la PAJE sont cumulables entre elles ou avec [d'autres allocations](#) sous certaines conditions. N'hésitez pas à vous renseigner !

A qui s'adresser ?

A l'antenne CAF la plus proche de chez vous :

<https://www.caf.fr/ma-caf/caf-de-la-reunion/points-d-accueil>

Plus d'infos

Tel : 0 810 25 97 40 (prix d'un appel local)



Le CRIJ Réunion gère une masse importante d'informations. Comme tout centre de documentation, il est dépendant de ses sources et des erreurs peuvent échapper à sa vigilance. De plus, certaines informations sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Par avance, nous vous remercions de nous le signaler le cas échéant. Reproduction interdite ©